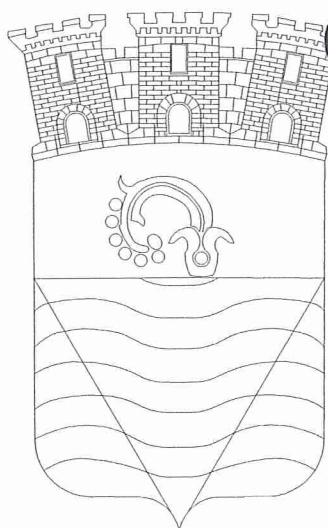


DEPARTEMENT DE L'AUDE  
COMMUNE DE LACOMBE

Bureaux d'études en Urbanisme:  
SARL Géomètre Expert DARI  
Marianne FONTAINE (Architecte)

# PLAN LOCAL d'URBANISME



DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT DE L'AUC

24 JUIL. 2007

COURRIER ARRIVEE

PROJET ARRETE LE : 18 mai 2006

APPROUVE LE : 31 mai 2007

MODIFIE LE :

le Maire

**PROJET  
D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

**2**

Dossier Public

SARL Géomètre Expert DARI: 2, rue JB de Maille - 11400 - Castelnaudary  
Marianne FONTAINE - Architecte : 12, rue du Mail - 11120 - Saint Marcel d'Aude

# Plan Local d'Urbanisme

REVISION du Plan d'Occupation des Sols

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

# **SOMMAIRE :**

## **PREAMBULE : LA NOTION DE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **I. LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA COMMUNE**

#### **1- LE PROJET URBAIN**

##### **1-1 LE LOGEMENT ET L'HABITAT**

##### **1-2 LES BATIMENTS PUBLICS ET LES EQUIPEMENTS PUBLICS**

###### **1-2-1 Les bâtiments publics**

###### **1-2-2 Les équipements publics**

###### **1-2-3 Les déplacements et les dessertes**

#### **2- LE PROJET ECONOMIQUE**

#### **3- LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

## **PREAMBULE : LA NOTION DE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

Au terme de l'article R.123-3 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune. Ce document constitue la véritable armature du projet communal dans ses dimensions spatiales, humaines, sociales, économiques et culturelles. Il est à la fois le support de la norme et la clef de voûte de sa mise en œuvre.

Ainsi le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain, et de préserver la qualité architecturale et l'Environnement.

# LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA COMMUNE

## **1-Le projet urbain**

Le projet urbain de la commune de Lacombe prévoit d'une part un développement prioritaire de l'urbanisation entre Lacombe et le hameau des Cals haut dans un principe d'installation parallèle aux courbes de niveaux, tout en préservant la ligne de crête. Pour l'ensemble des hameaux, le principe de préservation des sites engendre un développement selon la logique en place : soit en village rue, linéaire, soit en village circulaire, en s'appuyant dans l'ensemble sur les courbes de niveau..

### **1-1LE LOGEMENT ET L'HABITAT**

Le projet communal entend développer une urbanisation basée sur la mise en place de deux types d'habitats : l'habitat permanent et les résidences secondaires. Ce projet communal s'appuie sur la volonté de fédérer l'ensemble des hameaux autour d'un « centre », physique et cognitif permettant d'assurer le lien social pour l'ensemble des habitants. Ce projet pourrait s'appuyer sur la rénovation « historiciste » du village de Lacombe, en prenant comme point de départ l'église.

Deux zones prioritaires à l'établissement d'habitat permanent : Lacombe et les Cals haut. Une zone paraît intéressante au vu des conclusions précédentes, en ce qui concerne l'habitat en villégiature, il s'agit de la zone entre Lacombe et la Galaube.

### **1-2LES BATIMENTS PUBLICS**

#### **1-2-1 Les bâtiments publics**

La commune prévoit de transformer l'ancien hangar communal sur le hameau des Cals bas en salle des fêtes, avec dans son environnement la présence d'une aire de jeu de boules, d'un jardin et d'un parking.

D'autre part, la rénovation de l'église permet d'envisager dans celle-ci une utilisation plus touristique.

## 1-3LES DEPLACEMENTS ET LES DESSERTES

Le projet urbain de la commune de Lacombe prévoit une réflexion et une action à la fois sur les dessertes mais aussi sur la gestion des déplacements, notamment en ce qui concerne la traversée des hameaux par des flux touristiques , et les liaison douces pour les flux piétons et vélos : chemins de randonnées, parcours etc.

### 1-3-1 Les dessertes

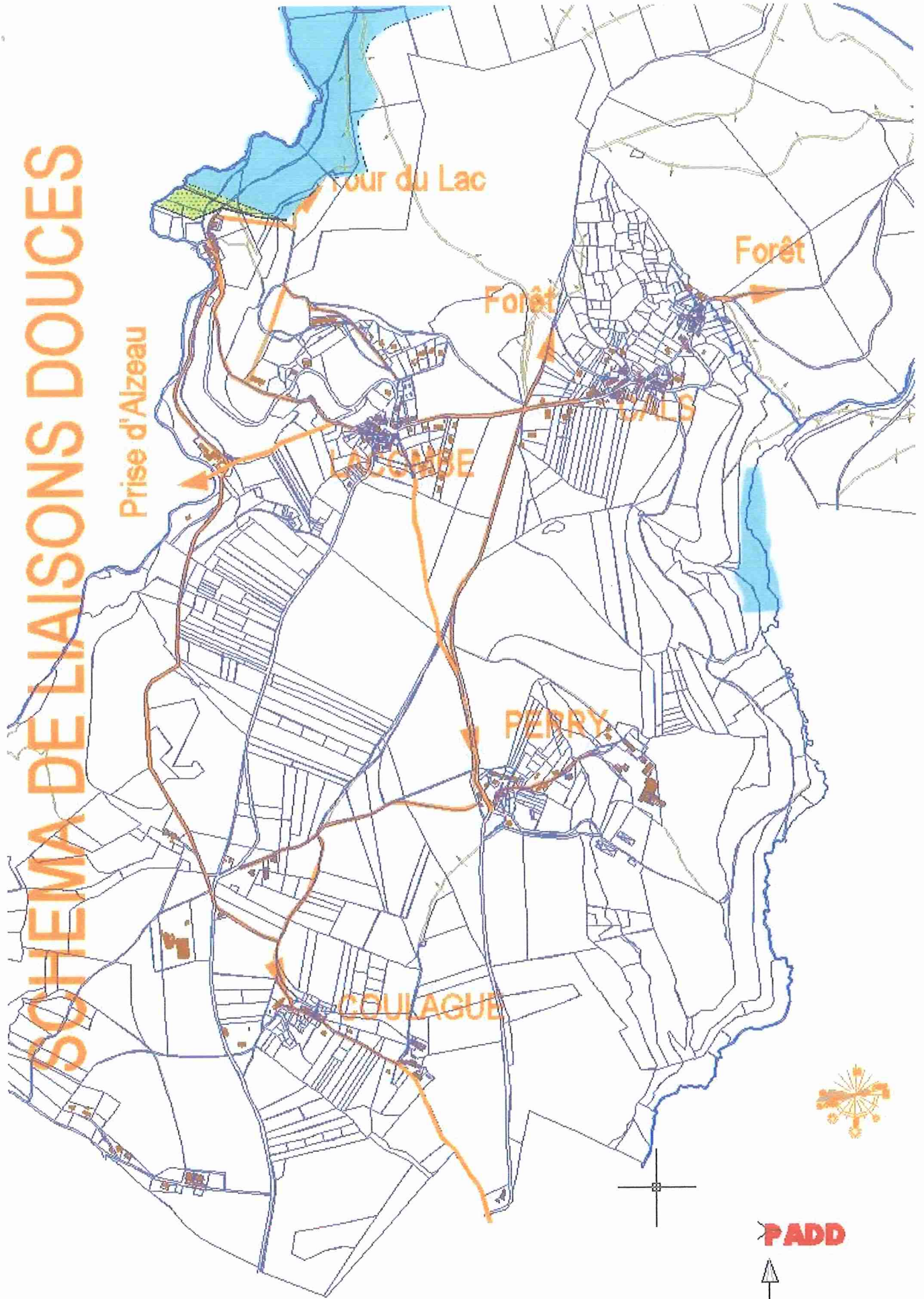
Au niveau des dessertes la commune entend hiérarchiser, qualifier et mettre en place un traitement des voiries. Cet objectif se traduit à deux niveaux :

- la gestion de l'automobile : celle-ci doit pouvoir passer dans les centres anciens, peu calibrés à cet usage , tout en laissant une large place aux piétons. Une action consistant à valoriser le plateau urbain de façon à canaliser le flux automobile traversant sur une voie principale, permettant la mise en valeur piétonne des autres voies.
- La gestion des flux doux, piétons et vélos : une étude sur les parcours de liaison permettra de mettre en évidence les nécessité, et traduira les besoins en matière de flux doux (cf volet économique)

### 1-3-2 La gestion des déplacements

- Le projet de la commune prévoit la gestion du parking au niveau des centres anciens. Ces parkings utiliseront les voies en place, en fonction de leur calibrage afin d'éviter les stationnements trop anarchiques, gênant la circulation. D'autre part, la commune prévoit un parking d'accompagnement de la salle des fêtes qui viendra compléter cet offre de parking global pour le hameau des Cals.
- La commune entend mettre en place un système de gestion des déplacements entre les hameaux. Ainsi le marquage du réseau de circulation douce (piétonnier et cyclables) devrait être mis en place afin de permettre la liaison entre les différents points touristiques

# SCHEMA DE LIAISONS DOUCES



## **2-Le projet économique**

Le projet de la commune prévoit la préservation de l'activité économique agricole et forestière.

Elle compte accompagner le plan départemental d'implantation des aérogénérateurs (de type éolien) en réservant un secteur de la zone Naturelle à cet effet.

La commune souhaite favoriser l'implantation d'opérations touristiques afin de développer l'économie lié au tourisme dans lequel elle entend prendre une place importante vis à vis du schéma touristique global de la région .

Enfin, la commune souhaite favoriser l'implantation des actifs résidents sur place, afin de relancer sa démographie et enrayer la désertification qui la guette.

## **3- LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

La commune de Lacombe dispose d'un environnement naturel et bâti qu'elle entend à la fois préserver et mettre en valeur.

Ainsi :

- elle souhaite conserver, protéger et mettre en valeur ses éléments patrimoniaux identitaires existants
- elle compte protéger son paysage de montagne en le préservant de toutes nouvelles constructions éparses ; à cet effet les constructions nécessaires à l'activité agricole seront regroupées dans des secteurs définis à cet effet.
- elle entend utiliser certains éléments paysagers existants pour mettre en place des aménagements futurs